



Vente immobilière suite à un divorce

Par **PATRICK**, le **14/09/2009** à **17:42**

Bonjour,

Je me permets de porter à votre connaissance le problème rencontré pour la vente de mon pavillon suite à mon divorce en 2002 :

Mon ex-femme vit toujours dans le pavillon et avec son accord j'ai mandaté un agent immobilier en vue de la vente de celui-ci afin de récupérer ma part. Mais apparemment elle ne répond pas aux appels téléphoniques de l'agent immobilier en vue des visites.

Je lui ai donc adressé un courrier recommandé avec AR lui faisant part de mon intention de requérir aux services d'un huissier pour la visite de ce pavillon.

Qu'en pensez-vous ?

Merci par avance de votre réponse.